

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{er} AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, Mme MARCOU Sylvie, Mme PAILHORIES Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPELBOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, M. DOUAILIN Laurent, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

M LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur SIMONET Matthieu a été désigné secrétaire de séance.

2026.18 – OBJET : Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Agenaise – Désignation d'un représentant.

VOTE : 23 Pour, 6 abstentions (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son action sociale en faveur des personnels de la fonction publique, les communes ont la possibilité de confier la gestion de leurs prestations à des associations à but non lucratif (Loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001). A cet effet, la commune de Bon-Encontre est affiliée au comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise.

Cette association a pour objet de promouvoir, en faveur de ses membres, toute action sociale et notamment l'aide aux adhérents et à leur famille à l'occasion d'événements particuliers.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, qui comprend :

- A titre consultatif :
- 2 représentants des conseils municipaux des collectivités d'au moins 300 adhérents

- 1 représentant de ces mêmes conseils pour chacune des autres collectivités de moins de 300 adhérents.
- A titre délibératif :
 - Les agents adhérents de chaque collectivité locale
 - Les retraités

Madame Le Maire propose de désigner un représentant de la Commune de Bon-Encontre siégeant au comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise, à savoir la personne ci-après :

- ALBERTI-DEFFIS Véronique.

Je vous remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix pour et 6 abstentions**

DECIDE de désigner un représentant de la Commune de Bon-Encontre siégeant au comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise, à savoir la personne ci-après :


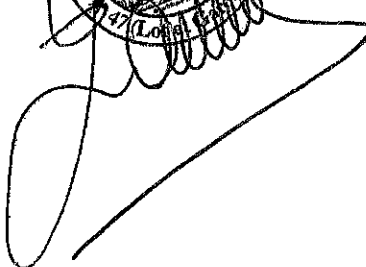
- ALBERTI-DEFFIS Véronique.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 9 avril 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire
Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,
Matthieu SIMONET

M. SIMONET
